



## DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS POUR EXERCER EN QUALITÉ DE CONSEILLER JURIDIQUE ÉTRANGER

Veillez remplir le formulaire **lisiblement**.

Vous devez répondre à toutes les questions de façon complète et précise, et certifier vos réponses devant notaire. Les réponses incomplètes ou inexactes peuvent entraîner le rejet de votre demande. Si l'espace est insuffisant, veuillez parachever vos réponses sur un feuillet séparé, le signer et le joindre à la présente.

### PARTIE A – IDENTITÉ

1. Nom au complet \_\_\_\_\_

2. Nom du cabinet \_\_\_\_\_

3. Adresse du cabinet \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

### PARTIE B – AFFILIATION PROFESSIONNELLE

4. Êtes-vous autorisé(e) à exercer le droit dans votre territoire d'origine? Oui  Non

5. Vous a-t-on jamais refusé l'admission à un barreau ou à un ordre professionnel, ou avez-vous jamais fait l'objet d'une suspension, d'une radiation, d'une interdiction d'exercice, de sanctions disciplinaires ou de retrait de votre qualité de membre? Oui  Non

6. Avez-vous jamais démissionné d'un barreau ou d'un ordre professionnel ou présenté une demande en ce sens pour quelque motif que ce soit? Oui  Non

7. Êtes-vous au courant de plaintes ou d'accusations pendantes contre vous sur le plan professionnel, dont votre barreau ou ordre professionnel n'aurait pas encore été saisi? Oui  Non

8. Avez-vous jamais saisi votre régime d'assurance de responsabilité professionnelle d'une réclamation? Oui  Non

*Si vous avez répondu « oui » à une ou plusieurs des questions 4 à 8, veuillez joindre les documents pertinents, y compris les rapports de votre barreau ou ordre professionnel, assortis d'explications détaillées.*

## **PARTIE C – HONORABILITÉ**

9. Avez-vous jamais été déclaré(e) coupable de crimes ou d'autres infractions prévus dans une loi, un règlement ou quelque autre règle de droit? (Les infractions pour lesquelles vous avez obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions, une réhabilitation ou un pardon doivent être déclarées.) Oui  Non
10. Avez-vous jamais été condamné au civil, au pénal ou administrativement pour abus de confiance, fraude, parjure, immoralité, conduite déshonorante, assertion inexacte, malhonnêteté ou d'abus d'influence? Oui  Non
11. Vous a-t-on jamais refusé un permis ou une licence pour lequel vous deviez fournir une preuve d'honorabilité, ou pareil permis ou licence vous a-t-il jamais été retiré? Oui  Non
12. Faites-vous actuellement l'objet de poursuites pour toute infraction visée aux questions 9 à 11 ci-dessus? Oui  Non
13. Vous a-t-on jamais refusé l'admission à un autre barreau ou ordre professionnel ou a-t-on jamais refusé de vous accorder un permis ou quelque autre autorisation d'exercer le droit ailleurs qu'au Nouveau-Brunswick? Oui  Non
14. Avez-vous jamais fait une cession de faillite, fait l'objet d'une requête de mise en faillite ou fait une proposition à créanciers, ou avez-vous jamais été administrateur, dirigeant, actionnaire, employé ou associé d'une compagnie ou d'une société de personnes objet de procédure de faillite? Oui  Non
15. Faites-vous actuellement l'objet au civil de jugements non complètement exécutés ou de poursuites susceptibles d'aboutir à l'exécution d'un jugement contre vous? Oui  Non
16. Avez-vous jamais désobéi à une ordonnance judiciaire vous enjoignant de faire ou de ne pas faire quelque chose? Oui  Non
17. Existe-t-il, à votre connaissance, quelque évènement, situation, condition ou affaire non révélés dans les réponses qui précèdent au sujet de votre conduite, de votre honorabilité ou de votre réputation qui pourraient jouer contre vous ou donner lieu à une enquête plus approfondie de la part du Barreau du Nouveau-Brunswick? Oui  Non

*Si vous avez répondu « oui » à toute question de la présente partie, vous devez fournir tous les détails en annexe, y compris les dates pertinentes, les lieux, la nature des actes ou des infractions et les sanctions, et joindre la documentation pertinente, y compris les ordonnances de tribunaux, le cas échéant.*

## **PARTIE D – ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

18. Nom de l'assureur \_\_\_\_\_

19. Adresse de l'assureur \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

20. N° de la police \_\_\_\_\_
21. Durée : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.
22. Limites de la garantie
- a) Pour chaque réclamation au titre d'une erreur ou omission (en dollars canadiens) : \_\_\_\_\_ \$
- b) Plafond global annuel par assuré : \_\_\_\_\_ \$
23. Franchise du membre par réclamation : \_\_\_\_\_ \$
24. Les frais de défense sont-ils compris dans la garantie? Oui  Non
25. La garantie s'applique-t-elle aux services que vous fournissez à titre de conseiller juridique étranger au Nouveau-Brunswick? Oui  Non

**Remarque – Selon le paragraphe 3(4) des Règles sur les conseillers juridiques étrangers, le permis du conseiller juridique étranger cesse d'être valide si son titulaire est suspendu par suite de procédures engagées en vertu de la Loi de 1996 sur le Barreau, ou s'il cesse de se conformer à l'ensemble des exigences établies aux paragraphes 3(1) ou (2). Le conseiller juridique étranger titulaire d'un permis est tenu, en tout temps, d'informer le Barreau de l'annulation de son assurance de responsabilité professionnelle ou de tout changement important apporté à celle-ci.**

*Prière d'inclure avec votre demande une copie de la police qui vous assure contre les erreurs et omissions.*

#### **PARTIE E – ASSURANCE CONTRE LES DÉTOURNEMENTS DE FONDS**

Selon l'alinéa 3(1)f) des Règles sur les conseillers juridiques étrangers, le Barreau du Nouveau-Brunswick doit être en mesure de constater que vous participez à un programme de protection contre les détournements de fonds ou que vous faites l'objet d'une assurance détournement et vol ou de quelque autre garantie agréés par le Barreau, d'un montant d'au moins 1 000 000 de dollars, pour l'indemnisation des réclamants ayant subi une perte financière par suite d'un détournement de fonds ou d'une appropriation illicite commis par un conseiller juridique étranger à l'égard de fonds ou d'autres biens qui lui avaient été confiés ou remis en cette qualité au Nouveau-Brunswick.

*Prière d'inclure avec votre demande une copie de la police ou autre preuve d'assurance qui vous assure contre les détournements de fonds. Veuillez fournir les renseignements suivants concernant votre assurance.*

26. Nom de l'assureur \_\_\_\_\_
27. Adresse de l'assureur \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
28. N° de la police ou du cautionnement \_\_\_\_\_
29. Durée : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_
30. Montant de la garantie (en dollars canadiens) : \_\_\_\_\_ \$
31. La garantie s'applique-t-elle aux services que vous fournissez à titre de conseiller juridique étranger au Nouveau-Brunswick? Oui  Non

**Remarque – Par application de l’alinéa 3(4)b) des *Règles sur les conseillers juridiques étrangers*, le permis du conseiller juridique étranger cesse d’être valide si son assurance détournement et vol ou autre garantie est réduite ou discontinuée. Le conseiller juridique étranger titulaire d’un permis est tenu, en tout temps, d’informer le Barreau de l’annulation de sa garantie ou de tout changement important apporté à celle-ci.**

**PARTIE F – RÉSIDENCE**

32. Est-ce que vous résidez au Nouveau-Brunswick? Oui  Non

Sinon, veuillez expliquer quels sont vos circonstances et préciser à quelle fréquence vous exercez en qualité de conseiller juridique étranger au Nouveau-Brunswick.

---

---

---

---

---

---

---

33. Adresse au Nouveau-Brunswick

a) Nom du cabinet \_\_\_\_\_

b) Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

## **AUTORISATION**

J'autorise le Barreau du Nouveau-Brunswick à faire enquête auprès de tout gouvernement, fonctionnaire ou organisme, y compris la police et les autorités universitaires, à l'égard du contenu de la présente demande ou de la documentation fournie à l'appui. À la demande du directeur général, je fournirai toute autorisation ou tout consentement supplémentaire dont le Barreau aura besoin pour avoir accès à l'information.

## **ENGAGEMENTS**

Je serai tenu par les engagements qui suivent, si le Barreau du Nouveau-Brunswick accueille ma demande d'exercer en qualité de conseiller juridique étranger :

- a) je me soumettrai à l'autorité du Barreau du Nouveau-Brunswick à l'égard de ma pratique au Nouveau-Brunswick, et me conformerai à la Loi, aux règles et au Code de déontologie;
- b) ma pratique, en tant que conseiller juridique étranger, se limitera à fournir des avis à l'égard du droit que j'exerce dans le territoire étranger;
- c) je m'abstiendrai de fournir des avis sur le droit du Nouveau-Brunswick et du Canada, de représenter des clients devant les tribunaux, de préparer – moi-même ou en collaboration – des documents ou des instruments régis par la loi du Nouveau-Brunswick ou du Canada et de me faire passer pour un membre dûment autorisé du Barreau du Nouveau-Brunswick;
- d) je m'abstiendrai d'accepter, de détenir ou de transférer des fonds en fiducie ou des biens des clients ou d'en disposer de quelque autre façon;
- e) j'aviserai sans délai le directeur général si je cesse d'avoir qualité pour exercer le droit dans mon territoire d'origine ou si j'ometts de satisfaire aux conditions de tout programme de formation juridique dans celui-ci;
- f) j'aviserai sans délai le Barreau du Nouveau-Brunswick dans le cas de l'annulation de mon assurance ou de changements importants apportés à celle-ci qui pourraient avoir des répercussions sur ma protection en matière de responsabilité professionnelle ou de détournements de fonds pendant que j'exerce les fonctions de conseiller juridique étranger;
- g) j'utiliserai la désignation de conseiller juridique étranger dans toute promotion ou commercialisation de mes services à ce titre, et je préciserai pour quel territoire j'ai qualité pour donner des avis juridiques et quel est mon titre professionnel dans celui-ci.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 20\_\_.

---

Signature du postulant / de la postulante

## DÉCLARATION SOLENNELLE

Le soussigné / La soussignée, \_\_\_\_\_, auteur de la présente demande, DÉCLARE SOLENNELLEMENT ce qui suit :

1. Les déclarations contenues dans la présente demande et dans les feuillets annexés sont complètes et vraies.
2. Je suis persuadé(e) en mon âme et conscience de la véracité de la présente déclaration solennelle, qui a même valeur que si elle avait été faite sous serment.

Fait devant moi à \_\_\_\_\_)

\_\_\_\_\_)

le \_\_\_\_\_)

\_\_\_\_\_  
Signature du postulant / de la postulante

\_\_\_\_\_  
Notaire

### **Avertissement important**

**Assurez-vous de joindre à la présente demande :**

- 1. Tous les feuillets additionnels ayant servi au parachèvement de vos réponses; vous devez les signer et les agraffer à la présente.**
- 2. Des certificats de régularité (faits dans les 30 derniers jours et notariés), dans leur version originale, pour chaque barreau ou ordre professionnel dont vous êtes ou avez été membre.**
- 3. Une copie de votre police d'assurance de responsabilité professionnelle.**
- 4. Une copie de la police ou autre preuve d'assurance contre les détournements de fonds.**
- 5. Les droits de demande de permis : 100 \$ plus la TVH.**
- 6. Tout autre document pertinent.**

*Approuvé par le Conseil le 10 juillet 2009*